



Interdiction de prendre 3 semaines de congés consécutif

Par **fruitellalight**, le **20/02/2015** à **11:09**

bonjour,

Voilà, je travaille actuellement dans un restaurant mcdonald's depuis presque 2 ans. Cette année notre patron a décrété que nous n'aurions pas le droit de prendre 3 semaines de congés d été consécutifs. Pour cela il a mis en place des calendriers en sur lignant les périodes ou l'on a le droit de prendre soit 1 semaine soit 2 semaines (exemple nous pouvons nous positionner une seule fois sur un créneau bleu d une semaine ou alors une seule fois sur un créneau rose de deux semaines) j ai les photos de tout cela mais je ne pense pas pouvoir les poster ici... Ce qui veut dire que l'on ne peut que prendre soit 1 semaine en juillet par exemple et 1 semaine en août OU avoir 2 semaines en juillet ou en août ... Un peu complexe a expliquer mais avec les photos c est compréhensible...

Donc a t il le droit de nous imposer des créneaux et a t il le droit de nous refuser nos 3 semaines consécutives ?

A t il également le droit aussi de nous dire la vous pouvez poser vos congés, la non, la oui etc ... ? (Par exemple, interdiction de poser pendant les périodes de vacances scolaires sauf l'été, interdiction de poser à Noël ni à nouvel an, ni en décembre tout court, interdiction de poser notre 1er jour de congé en semaine car c est toujours à partir du samedi ou du dimanche...) ?

Merci par avance pour vos lumières et votre aide ! Cordialement

Par **P.M.**, le **20/02/2015** à **11:27**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés mais il a des règles à respecter comme par exemple de vous accorder, dans la limite de vos droits 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au moins 2 semaines mais avec votre accord...